



OBJET DU MARCHE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES DE JEUX DE LA
PETITE ENFANCE - MAROMME

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

MARCHE DE TRAVAUX

MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE

Suivant articles L 2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-2 ; L 1111-2 ; L 1111-3 ; L 1111-5 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

I- DISPOSITIONS GENERALES

1- Objet de la consultation

La ville de Maromme, dans le cadre de la réglementation sur les aires de jeux, nécessite la réalisation de 3 sols souples, la fourniture et pose de jeux, la remise en état d'un jeu et d'autres travaux.

Dans le cadre de ce marché, 3 sites bénéficieront de ces travaux : il s'agit de la nouvelle Maison Municipale de la Petite enfance (MMPE) située 13 Rue de l'Église, 76150 Maromme ; l'école élémentaire Thérèse Delbos située Wigston, Oadby, 8 mail, 76150 Maromme ; aire de jeux située quartier de la Clérette, Rue de la Clérette 76150 Maromme.

La présente consultation a pour objet la désignation d'un ou plusieurs prestataires pour réaliser des travaux d'aménagement des espaces de jeux de la petite enfance dans la commune de Maromme.

2- Lieu d'exécution

Le marché public sera exécuté dans la ville de Maromme aux adresses suivantes :

- 13 Rue de l'Église, 76150 Maromme
- Wigston, Oadby, 8 mail, 76150 Maromme
- Quartier de la Clérette, Rue de la Clérette 76150 Maromme

3- Mode de passation

C'est un marché de travaux, incluant la fourniture et pose de jeux et d'autres mobiliers, passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant les articles L 2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-2 ; L 1111-2 ; L 1111-3 ; L 1111-5 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

4- Forme du contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire

5- Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont :

■ Pièces particulières

Les pièces particulières du marché sont classées par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- L'attestation de visite obligatoire

■ Pièces générales

- Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018

- Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux (CCAG-TRAVAUX).
- Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS)

II- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation, adresse, téléphone de la collectivité :

VILLE DE MAROMME
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
BP 1095 76153 MAROMME Cedex
Téléphone : 02.32.82.22.00

1- Désignation du signataire du marché

Monsieur le Maire de la ville de Maromme ou son représentant dûment habilité, conformément à la délibération n°1 de la séance du 30 mars 2023 du Conseil municipal, notamment en son troisième point, décidant de déléguer à M. le Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres, passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Acte soumis au contrôle de légalité le 05/04/2023, visé et rendu exécutoire par les services préfectoraux le 05 avril 2023.

2- Comptable assignataire

Monsieur le Receveur percepteur de la Ville de MAROMME.

Service de gestion comptable (SGC) de Maromme – Déville-lès-Rouen
3 impasse des tisserands, BP 1088
76150 Maromme

3- Autres intervenants dans le marché

Sans objet.

III- IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

1- Engagement du candidat

Je soussigné* :

- Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise* :

.....

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,
- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) regroupant l'ensemble des clauses à caractère technique régissant ce marché
- Et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R 2143-3 à R 2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations en respectant les caractéristiques et spécifications techniques énumérées dans le C.C.T.P, dans les conditions ci-après définies.

2- Informations concernant le candidat

Nom, prénom et qualité du signataire* :

.....
.....
.....

Tel. * : E-mail*

Agissant pour mon propre compte.

Agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom*, l'adresse*, le téléphone* de la société :*

.....
.....
.....

Agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse, le téléphone de la personne publique :

.....

.....

.....

Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du(Joindre DC1*)

Groupement solidaire

Groupement conjoint

Mandataire solidaire

Mandataire non solidaire

N° de SIRET*.....

N°A.P. E*.....

***Mention obligatoire**

3- Obligations et responsabilité du titulaire

La mission est exécutée sous l'entière responsabilité du cocontractant, qui doit se conformer à la réglementation en vigueur.

Il est tenu pour responsable des dommages directs matériels, incorporels et corporels consécutifs lors des prestations, s'il est établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute ou négligence de sa part ou de ses sous-traitants.

Le cocontractant est soumis à une obligation de résultat au titre du présent marché. En conséquence, il est tenu de fournir le résultat promis et est responsable du respect du délais d'exécution du marché.

Le cocontractant est tenu de rendre compte immédiatement de toute difficulté rencontrée pendant l'exécution des prestations. En cas de difficultés rencontrées, il s'engage à mettre en œuvre tout dispositif susceptible de contourner la difficulté.

4- Les obligations du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à payer le prix après exécution du marché et à assurer au prestataire toutes facilités pour lui permettre l'exécution normale de ses missions.

IV- PRIX**1- Nature et forme du prix****- Nature du prix**

Le prix est global et forfaitaire. Le prix comprend toutes les sujétions découlant des circonstances de temps notamment la situation économique actuelle, de lieux et d'horaires dans lesquelles la prestation concernée doit être réalisée. Le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux, le titulaire reconnaît avoir été suffisamment informé des conséquences directes ou indirectes de ces circonstances et a élaboré ses prix en connaissance de cause.

- Forme du prix

Le prix de l'offre est ferme et non actualisable.

Les prix sont réputés avoir été établis en considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par le maître d'ouvrage.

En cas de modification imprévisible de la législation ou réglementation applicables en cours d'exécution du marché ayant un impact sur les coûts, les parties conviennent de se rencontrer pour évaluer l'impact financier de cette modification et le cas échéant formaliser par voie d'avenant la modification rendue nécessaire.

2- Décomposition du prix

Les prix du marché sont établis hors T.V.A. La T.V.A. applicable est celle en vigueur à l'époque du fait générateur. Les prix du marché ainsi définis sont réputés établis aux conditions économiques en vigueur au mois Mo. Le cocontractant établit le montant du marché en budget hors taxe (HT) et budget toutes taxes comprises (TTC).

3- Le candidat présente son offre pour : (Cocher au moins une case*)

Lot 1 : La maison municipale de la petite enfance (MMPE) (Base)

Lot 1 : La maison municipale de la petite enfance (MMPE) (Si variante)

Lot 2 : L'école élémentaire Thérèse Delbos (Base)

Lot 2 : L'école élémentaire Thérèse Delbos (Si variante)

Lot 3 : Aire de jeux du quartier de la Clérette (Base)

Lot 3 : Aire de jeux du quartier de la Clérette (Si variante)

***Mention obligatoire, pas de variante sans offre de base**

La dévolution en lots séparés : chaque lot est un marché distinct et peut être attribué à des titulaires distincts. Une même entreprise peut se voir attribuer plusieurs lots à la fois.

Dans l'hypothèse d'un candidat qui présente son offre pour tous les lots, il est demandé de bien distinguer dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, les lots pour lesquels il remet son offre et les montants correspondants pour chaque lot.

Chaque offre fait l'objet d'un acte d'engagement, le présent acte d'engagement peut être utilisé pour chaque lot ou variante, il suffit de bien cocher la case correspondante. Il est aussi demandé aux candidats de bien renommer leurs documents pour faciliter le travail d'analyse des offres.

L'offre de base est celle décrite dans les documents de la consultation, c'est un contenu technique minimal imposé par le pouvoir adjudicateur pour que l'offre soit jugée conforme techniquement. Elle doit être chiffrée.

Les variantes à l'offre de base constituent des modifications, à l'initiative des candidats, de spécifications prévues dans la solution de base décrite dans les documents de la consultation. La variante est donc une solution alternative à l'offre de base, le prestataire propose une solution autre que celle fixée dans le cahier des charges.

Les critères d'attribution retenus sont appliqués tant à l'offre de base qu'aux variantes.

Remplir correctement les cases ci-dessous :

Pour les offres de base : un seul acte d'engagement n'est établi, dument rempli, que pour :

- Une offre de base soit pour le lot 1, soit pour le lot 2 ou soit pour le lot 3 mais jamais 2 offres répondues dans un même acte d'engagement.

Pour les variantes : un seul acte d'engagement n'est établi, dument rempli, que pour :

- Une seule variante, soit le lot 1, soit le lot 2, soit le lot 3. Mais jamais 2 ou 3 lots dans un même acte d'engagement.
- Chaque acte d'engagement correspond à une variante par lot, par exemple la variante lot 1 et la variante lot 2 ne peuvent jamais être dans un même acte d'engagement. Si tel était le cas, ladite offre est tout simplement écartée. On ne peut cocher qu'une seule case pour les variantes et remplir le tableau correspondant. En raison d'une variante maximum par lot.

A chaque offre correspond un acte d'engagement. Par exemple, l'entrepreneur qui veut candidater pour les 3 lots devra présenter 3 offres de base par conséquent 3 actes d'engagement.

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Offres de base : LOT 1

OU

Variante : LOT 1

<u>Lot 1 : La maison municipale de la petite enfance (MMPE)</u>	
Montant HT de la prestation	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant TTC de la prestation	Euros
Montant HT en lettres :	
.....	

Offres de base : LOT 2

OU

Variante : LOT 2

<u>Lot 2 : L'école élémentaire Thérèse Delbos</u>	
Montant HT de la prestation	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant TTC de la prestation	Euros
Montant HT en lettres :	
.....	

Offres de base : LOT 3

OU

Variante : LOT 3

<u>Lot 3 : Aire de jeux du quartier de la Clérette</u>	
Montant HT de la prestation	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant TTC de la prestation	Euros
Montant HT en lettres :	
.....	

MONTANT TOTAL DE L'OFFRE	
Montant total HT de la prestation	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant total TTC de la prestation	Euros
Montant total HT en lettres :	
.....	

MON OFFRE ME LIE pour la durée de la validité des offres indiquée dans le CCAP, soit **120 jours**.

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) sera remplie par le candidat à l'appui de son offre figurant dans cet acte d'engagement*.

V- DUREE ET EXECUTION DE LA PRESTATION**1- Durée**

La durée d'exécution du marché public est du **01 juillet 2023 au 27 août 2023** à compter de :

- La date de notification de l'ordre de service

2- Notification du marché

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

Le marché s'exécute par l'émission d'un ordre de service après notification et se termine dès la fin de la prestation de travaux au terme de la durée du présent marché public ou au terme de la décision de réception définitive des travaux.

L'ordre de service est une décision administrative qui précise les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations qui constituent l'objet du marché, dès sa réception par le titulaire, il s'engage à le compléter et le signer, puis retourner ledit document au pouvoir adjudicateur par la même voie que celle utilisée pour sa notification.

3- Pénalités

Hors cas de force majeure ou faute de l'administration, en cas de retard de son fait, le titulaire encourt une pénalité conformément à l'article 19 du CCAG-Travaux 2021.

VI- PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire.

JE DEMANDE que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

.....

Compte à créditer –

Numéro :

Code Banque :

Code guichet :

Clé :

de la Banque / C.C.P. / Trésor Public :.....

VII- AVANCE/ACOMPTE

- **Avance**
Le candidat renonce au bénéfice de l'avance
- **Acomptes**
Il n'y aura pas de règlement des comptes par acomptes

VIII-ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles L2141-1 à L2141-6, Article R. 2143-3, Article R3123-16 du code de la commande publique et pour tout autre motif d'exclusion prévu par le même code, relatif aux marchés publics.

Je déclare sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 2141-4 du code de la commande publique, Article L. 2242-1, Article L1132-1, Article L8211-1 et suivants du code du travail sur le travail illégal.

Je déclare sur l'honneur que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles Article L8221-1, Article L8221-3, Article L8221-5, et Article L8241-1 du code du travail.

IX- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes par ordre décroissante :

Documents contractuels

- L'acte d'engagement (AE), complété, paraphé et signé et sa DPGF dûment rempli
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), paraphé et signé
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé et signé
- Le mémoire technique
- L'attestation de visite obligatoire

Autres documents obligatoires

- D.U.M.E ou les imprimés DC1, DC2
- Moyens et compétences nécessaires à l'exécution du marché
- Les déclarations et attestation sur l'honneur conformément aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique ; les articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail) ou D. 8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (liste des salariés étrangers) du Code du travail.
- Attestation URSSAF
- Extrait Kbis

- Attestation de régularité fiscale
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Références requises relatives à la capacité professionnelle
- R.I.B ou R.I.P

X- SIGNATURE

Fait en un seul original,

A

A Maromme

Le

Le

L'Opérateur Economique,

Le Pouvoir Adjudicateur,

XI- NOTIFICATION**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A.....le.....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de notification par voie électronique :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A.....le.....

Signature du titulaire

XII- NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

.....

3 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

.....

Et devant être exécutée par

En qualité de : Membre d'un groupement d'entreprise Titulaire du marché

A , le
Signature